89B34

A 3129

26 AOUT 2008

ABELLA GERARD
Société Anonyme au capital de 40 000 €
Siège social : 60 Boulevard Pasteur, 34760 BOUJAN SUR LIBRON

RCS : BEZIERS 349 274 944

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT,
LE 30 JUIN,
A 19 HEURES,

Les actionnaires de la Société ABELLA GERARD, société anonyme au capital de 40 000 €, divisé en 2 500 actions de 16 € chacune, dont le siège social est 60 Boulevard Pasteur, 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard ABELLA en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Messieurs Fabien ABELLA et Emile ABELLA, les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Christiane ABELLA est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Claude PELAEZ, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires de l'Assemblée :

GA CA FA EA

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires, et au commissaire aux comptes,
- La feuille de présence et les pouvoirs par les actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007,
- Le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Les rapport du Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 Décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

GA CA FA EA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 37 136 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	37 136 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur :	154 308 €
Les autres réserves	330 142 €
Pour former un bénéfice distribuable de :	521 586 €

Distribution de dividendes :

Report à nouveau antérieur	60 000 €
A titre de dividendes* aux actionnaires (soit 24 € par action)	

* Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Affectation du résultat :

Autres réserves	37 136 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal ou l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL OU ABATTEMENT
31 Décembre 2004	60 000	30 000
31 Décembre 2005	60 000	30 000
31 Décembre 2006	60 000	40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

GA CA FA EA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Gérard ABELLA,
- Madame Christiane ABELLA,
- Monsieur Emile ABELLA,

viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur Gérard ABELLA,
- Madame Christiane ABELLA,
- Monsieur Emile ABELLA,

présents à la réunion, acceptent le renouvellement de leurs fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jean-Claude PELAEZ, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gilles SCIO, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

GA CA FA EIA

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Gérard ABELLA

Le Secrétaire
Christiane ABELLA

Les Scrutateurs
Fabien ABELLA

Emile ABELLA

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL